



Association A pied à vélo en Pays de Morlaix

Compte rendu de la Balade vélo-découverte de Pleyber-Christ.
Samedi 24 février 2018.

Nous étions 18 membres et sympathisants de l'APAV pour cette balade-découverte en cette après-midi de février à goûter aux plaisirs d'une déambulation douce, mais néanmoins attentive aux caractéristiques de ce parcours en termes d'aménagements pour les cyclistes. Nous avons avec nous une météo d'hiver : sèche, froide et ensoleillée. Voici les principales données de cette balade.

Le parcours.

Partant de Morlaix pour aller au bourg de Pleyber, le parcours que nous avons tracé est une des voies possibles pour les cyclos. Il se démarque de l'itinéraire proposé par le schéma vélo de Morlaix communauté, celui-ci nécessitant des aménagements préalables pour être cyclable. Voir la carte jointe pour visualiser ces deux itinéraires. Nous avons ainsi proposé un itinéraire autre de 14 km. Voici le trajet avec quelques caractéristiques le justifiant en termes de préoccupations cyclistes :

Départ de Morlaix : Place Edmond Puyo, au port, porte léonarde de la Vélo route N° 7 venant (et allant) à Roscoff.

Puis emprunt de la Voie d'Accès au Port, qui verra un aménagement cyclable réalisé par la ville de Morlaix, constituant une liaison cyclo vers la gare SNCF.

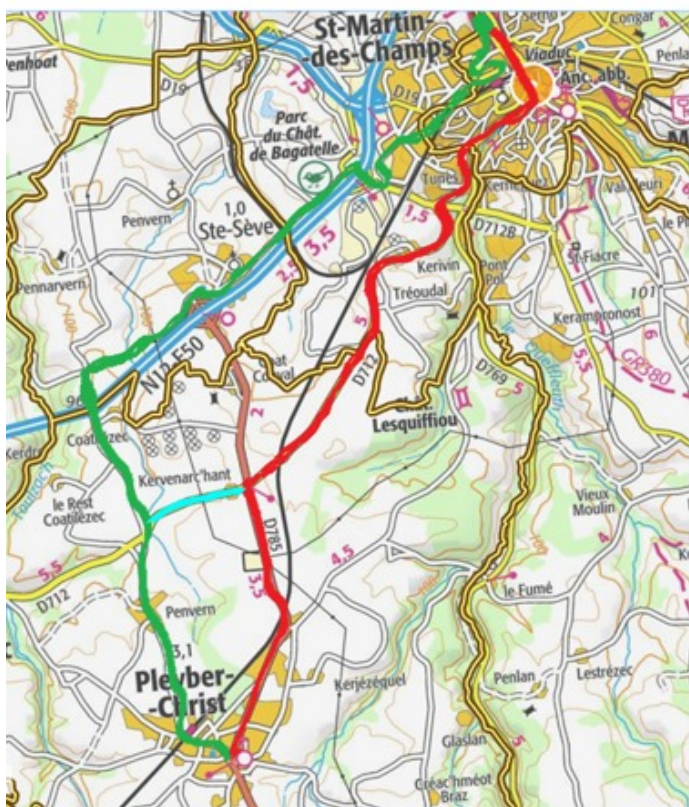
Dans le prolongement, au-delà de la gare SNCF : la rue Jean Jaurès à **St Martin-des-Champs**. Voie appelée à intégrer un aménagement cyclable

dans le cadre de la rénovation de ce quartier. Puis continuité par la route de Ste Sève, qui bénéficie d'un aménagement cyclable partiel et récent : trottoir partagé piétons-cyclo. Rondpoint de Keriven et passage sous la voie express direction Ste Sève : ce segment doit bénéficier, à terme, d'aménagements cyclables permettant un bouclage avec ceux de la zone du Launay, eux aussi à compléter. Pour ce faire il était donc intéressant d'y passer malgré l'absence d'aménagement cyclo et en un lieu de grande circulation automobile, ce qui nous a, certes, exposés à des risques importants.

Passage au bourg de Ste Sève en suivant, la route de Bagatelle, la Grande Route, le rondpoint de Pen Prat, direction Pleyber-Christ par la voie vicinale vers le hameau de Coatilezec, traversée de la CD 712 (Morlaix-St Thégonnec) , passage au hameau de Penvern.

Arrivée au bourg de Pleyber par la rue François Coat (passage sous la voie ferrée) , vers le centre, vers la rue principale rue de la République.

Mairie de Pleyber : réalisation de la boucle vélo de 9 km proposée par le dépliant édité par la mairie : « Circuits découverte du patrimoine local ».



Carte permettant de visualiser les itinéraires de la balade vélo de l'APAV et celui proposé par le Schéma Vélo de Morlaix Communauté. (cf. description à droite)

Parcours de la balade vélo APAV. 24 Février 2018 : Trait vert.

Morlaix – St Martin Des Champs :

- Place Edmond Puyo- Voie d'accès au Port- Rue Albert Le Grand-Rue Jean Jaurès.

ST Martin– Ste Sève :

- Route de Ste Sève- Rd point de Keriven-Route de Bagatelle- Grande Route.

Ste Sève– Pleyber –Christ :

- Route de Pen Prat- Château d'Eau- Vers Hameau de Coatilezec- Croisement RD 712- Hameau de Penvern- Le Roualou- Rue François Coat- Mairie de Pleyber- Boucle vélo découverte du bourg de Pleyber.

Pleyber–Morlaix. (retour) :

- Rue de Keravel - Lajustice - Goarem Névez- Le Fumé- RD 769 Route de Carhaix-Rue de Brest- Place Edmond Puyo.

Projet d'itinéraire Morlaix – Pleyber, dans les deux sens, du plan vélo de Morlaix Communautaire : Trait Rouge.

- Rue et route de Brest- croisement Rocade (Boulevard de Réo)-Route D 712- Rond-Point de Kervenac'hant- D 785- Route de Morlaix-Rue de La république-Mairie.

Commentaire : Pour permettre le passage des vélos de la route de Brest à la D 712, ce qui est l'option de l'itinéraire proposé par le schéma vélo, le franchissement de la rocade - carrefour du Pontro - nécessite un aménagement du terre-plein central. En son absence un autre itinéraire a été proposé. D'autant que nous ne pouvions pas non plus envisager l'emprunt de la D 785, en l'absence des aménagements cyclistes requis, cette voie routière est à grande circulation. (Axe routier Morlaix-Lorient).

Retour sur Morlaix : par la rue G. Brassens, La Justice, Kermarquer, Le Fumé, puis par la D 769 (Morlaix–Carhaix) , 14 km.

Le point de vue cycliste de l'APAV :

Nous nous plaçons ici du point de vue de ce qu'il serait nécessaire de faire ou d'améliorer pour que le trajet emprunté soit éligible au rang de voie cyclable (en agglomération) et de vélo route (entre les agglomérations). En effet si nous avons éprouvé des plaisirs de découvertes au fil du parcours, paysages, architectures, convivialité... une autre de nos intentions, liée à l'objet même de l'association, est de partager l'expertise d'usage des voies empruntées, que permet la balade, avec les acteurs décisifs de ces aménagements que sont les collectivités des communes concernées. La finalité étant de permettre au plus grand nombre d'arpenter ces rues et ces routes en sécurité, que ce soit pour les déplacements de loisirs ou au quotidien. Nous allons ainsi envisager le parcours réalisé, par commune :

Morlaix Ville :

La Voie d'Accès au Port et la rue Albert Le Grand sont à considérer dans une continuité de liaison cyclable entre le centre-ville de Morlaix et la gare SNCF, pour le développement de la multi modalité d'accès, pour une continuité cyclable vers St Martin-des-Champs et pour la jonction avec la Vélo route N° 7 (Vélodyssée, Tour de la Manche).

Or, le projet d'aménagements cyclables envisagé par la ville de Morlaix, pour la seule Voie d'Accès au Port, ne permettrait pas l'effectivité de cette liaison cyclable avec la gare SNCF. L'APAV demande l'intégration de la rue Albert Le Grand à ces aménagements, jusqu'au Pont Bellec, en concertation avec St Martin (limite de commune avec St Martin-des-Champs).

L'APAV redit, d'autre part, le caractère illégal des aménagements réalisés Rue Albert Le Grand lors des accès à la gare SNCF. En effet, selon ses termes mêmes, la Loi LAURE du 30 décembre 1996, en son article L 228-2, pose « *A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. »*

Pourtant aucun aménagement n'a été réalisé pour les cyclistes sur la voie rénovée, mettant la ville de Morlaix dans l'illégalité.

St Martin-des-Champs :

L'aménagement cyclable de la rue Jean Jaurès est à l'ordre du jour du projet de rénovation du quartier gare de St Martin. Cette voie départementale est une des voies d'accès routier St Martin/gare SNCF/Morlaix, le flux automobile important redouble la nécessité d'aménagements cyclables.

L'aménagement d'un des deux trottoirs, route de Ste Sève, en voie partagée piétons/cyclistes, est facteur de protection pour les cyclos. Mais le classement de fait de cette voie en aire piétonne (panneau B 54) constitue un frein à son utilisation par les cyclistes. L'APAV demande aux collectivités d'intégrer le fait vélo également dans sa dimension utilitaire : aller au travail, faire les achats. Cet usage du vélo induit des aménagements ad hoc, en cheminement propre, par voie séparée des piétons et des automobiles. L'APAV souligne également que l'augmentation considérable des vélos à assistance électrique rend ces aménagements distincts nécessaires en raison de leur vitesse potentielle.

Le passage périlleux, pour les cyclistes, entre le rondpoint de Keriven et la route vers Ste Sève, pose la nécessité d'aménagements pour les protéger. Le projet de bouclage cyclable de la municipalité entre la mairie et la zone commerciale du Launay aura à intégrer cet aménagement.

L'APAV souligne la nécessité d'indiquer aux usagers, cyclistes et automobilistes, les voies d'accès des cyclistes aux aménagements réalisés. L'aménagement route de Ste Sève est typique de cette problématique. En effet il n'existe aucune signalisation au sol et en hauteur pour permettre aux cyclistes d'emprunter la voie aménagée sur un des bas-côtés, signalisation de transition qui permettrait également aux automobilistes d'anticiper les changements de couloir de circulation que pratiquent les cyclistes pour rejoindre la voie aménagée. Signalisation également à prévoir sur la voie cyclable pour avertir de la fin de l'aménagement pour les cyclistes qui se dirigent vers le rondpoint de Keriven et baliser au sol cette transition vers la voie de circulation commune, du type voie cyclable traversante.

Liaison St Martin/Ste Sève : un aménagement cyclable sur cette voie est à envisager. Son profil étroit, autant que la vitesse des automobiles sur ce segment routier de liaison entre les deux entités agglomérées, plaident pour un aménagement type : chaussée à voie centrale banalisée. Les communes de Saint Martin et de Ste Sève partagent cette voie, appelant une coordination pour cette réalisation.

Ste Sève. Pour sécuriser la traversée cycliste du bourg par la Grande Route, prolongeant jusqu'au rondpoint de Penn ar Prat, la mise en place d'une zone 30, avec des marquages au sol, serait un des éléments nécessaires.

Ste Sève/ Pleyber. Du rondpoint de Penn ar Prat à l'entrée du bourg de Pleyber-Christ, au Rouallou, existe une problématique commune pour mettre en place un aménagement cyclable sur ces voies communales. Des panneaux verticaux avertissant de la qualification de cette voie de liaison cyclable entre Morlaix et Pleyber-Christ (via Ste Sève) seraient nécessaires, complétés par des marquages au sol.



Un marquage au sol matérialisant la traversée de la route D712 par la voie cyclable serait à aménager au croisement des deux voies, avec une signalisation placée de part et d'autre sur la D 712.

Pleyber-Christ : la balade découverte :

Nous avons pris l'option de suivre la balade découverte à vélo proposée par le document d'information de la mairie. C'est un itinéraire de 9 km organisé autour de 7 éléments du patrimoine de la commune situés au bourg et à sa proche périphérie, à dominante religieuse (5 éléments sur les 7) des panneaux d'information sont présents en ces différents lieux. Cf. le plan joint.

Cette balade découverte est tracée sur le dépliant, mais ne possède AUCUNE signalisation, ni au départ, ni sur le parcours, aucun aménagement cyclable n'est réalisé. Le parcours emprunte et traverse la rue principale de la République (voie départementale de liaison Roscoff-Lorient, à 7000 véhicules/jour) à plusieurs reprises, la densité du trafic routier passant en ce centre bourg fait ainsi courir aux cyclistes des dangers importants.

La rue Pasteur comporte certes un aménagement séparé de la rue (en revêtement stabilisé), mais il n'est pas signalé comme pouvant être emprunté par les cyclistes... ni par les piétons !



Plan du bourg de Pleyber-Christ avec, en trait rouge, la boucle de découverte cyclo réalisée.

Suggestions de l'APAV pour un itinéraire cyclable au bourg de Pleyber-Christ:

L'itinéraire de découverte que nous avons emprunté figure en tant que itinéraire cyclable existant dans le document du schéma vélo de Morlaix Communauté. Nous avons vu que ce label est inapproprié et que tout reste à faire en termes de signalisation et d'aménagements pour que ce parcours soit éligible en tant que itinéraire cyclable. La rue principale constitue à elle seule une problématique singulière. Elle est une voie départementale de liaison à fort trafic automobile. Cette caractéristique est une contrainte qui n'a d'égal que le risque encouru par les usagers cyclistes. Elle appelle des solutions audacieuses. Mais, c'est toute la voie dans la traversée du bourg qui nécessite des aménagements sécurisant les usagers cyclistes et piétons, en effet la localisation des établissements scolaires, sportifs, culturels, associatifs, de services... de part et d'autre de cet axe, amène les usagers piétons et cyclistes à l'emprunter et à le traverser.

Conclusion provisoire concernant le bourg de Pleyber-Christ :

La sécurisation de l'itinéraire de découverte cyclo proposé est reliée à la définition et à la réalisation d'un schéma de déplacements cyclistes pour l'ensemble de l'agglomération de Pleyber-Christ, préalable à la réalisation des aménagements et à la signalisation ad hoc. L'APAV constate que des aménagements récents, rue de la République, rue Pasteur, notamment, n'ont pas véritablement intégré toutes les dispositions de la loi Laure, imposant des aménagements pour les cyclistes.

La Liaison Pleyber – Morlaix par Le Fumé :

Le retour par la rue G Brassens et sa continuité, assez rectiligne, vers La Justice, est dépourvu d'aménagements vélos. Mais la présence d'écluses et de ronds-points marque la volonté de faire obstacle à la vitesse des automobiles. Au-delà, la sortie de l'agglomération se fait par une voie quasi rectiligne et sans obstacles pour limiter la vitesse des voitures qui « filent » vers Morlaix par la voie de Lesquiffiou. Le segment de voie entre Penn ar Quinquis et Le Fumé est descendant et assez étroit, avec un revêtement « fatigué ». De Le Fumé à Morlaix par la D 769 le cycliste est confronté à un trafic de liaison (Morlaix – Carhaix), sans aménagements spécifiques. La sinuosité de la route freine relativement la vitesse des véhicules.

Conclusion générale et provisoire :

La concrétisation du schéma vélo de la Communauté d'agglomération entraîne la nécessité de penser une jonction fine des voies cyclables de l'intra et de l'inter agglomérations. A cet égard l'itinéraire cyclable Morlaix-Pleyber-Christ, prévu par le schéma vélo de Morlaix Communauté, est recevable dans le tracé aménagé qui emprunterait : la Route de Brest, croisant la rocade, pour rejoindre la D 712 jusqu'au rondpoint de Kerneveach'ant. Ensuite l'emprunt de la D 785 est à proscrire, tant la densité du trafic constitue une source de nuisances pour les usagers cyclistes : pollution de l'air, bruit et exposition de cet axe au vent (expérience d'usage !)... Sans parler du coût des aménagements à prévoir pour sécuriser un cheminement cyclable sur ce segment. Aussi, malgré un léger allongement de 1,3 km, l'APAV préconise de poursuivre la D 712 par-delà le rondpoint, vers St. Thégonnec, pour rejoindre Pleyber par la voie communale qui passe par Penvern, empruntant là un des segments de la balade du 24 Février. A l'entrée de Pleyber, la jonction entre la Route de Penvern et la rue François Coat passe sous la voie de chemin de fer. L'aménagement cyclable à prévoir, nécessitera des modifications substantielles de ce passage. L'APAV fait remarquer que l'option du schéma vélo de Morlaix Communauté, par la 785, serait — outre nos réserves émises plus haut — également confrontée au passage du pont qui enjambe la voie ferrée, à l'entrée de l'agglomération, lequel serait également à aménager substantiellement.

La balade découverte réalisée permet à l'évidence de crédibiliser par ailleurs l'intérêt et la nécessité d'aménagements cyclables de liaison entre St Martin-des-Champs et le bourg de Ste Sève. Une liaison cyclable Ste Sève - Pleyber est également possible, avec peu d'aménagements.

La balade cyclo réalisée a permis à plusieurs personnes de se faire la preuve que rejoindre à vélo (avec ou sans VAE) les bourgs voisins est à leur portée. D'autre part la dimension collective de la balade apporte une partie de la sécurité que n'offrent pas encore véritablement les voies empruntées quand on les aborde seul.

De fait, cette balade permet de souligner l'importance de concevoir des itinéraires cyclables en continuité, que ce soit par des boucles internes aux agglomérations, signalées et aménagées, et par des liaisons entre agglomérations, signalées et aménagées.

L'APAV Mars 2018.